

# Le Bulletin

## de l'Association des **Maires** du **Haut-Rhin**

Bulletin de liaison des Maires, Adjointes, Présidents et Vice-présidents de Communautés

### DANS CE NUMERO :

#### La Vie de notre Association

Décès du Maire de  
Michelbach-le-Haut

Accueil de nouveaux membres

Elus locaux :  
vos droits à la formation

Page 2

#### La Préfecture fait le point sur...

Améliorer la sécurité des séjours  
de vacances adaptées organisées  
pour les personnes handicapées  
majeures

Loi de simplification du droit de  
l'urbanisme et du logement du  
26 novembre 2025

Un recrutement innovant au service  
des entreprises du Haut-Rhin

Page 3

Bretzels d'Or :  
ouverture des candidatures

Règlement intérieur du conseil  
municipal annoté

Santé mentale et prévention de  
l'épuisement professionnel

Page 4



Directeur de la publication : Fabian JORDAN

N° 273 Mai 2026

### Universités des élus : bien commencer son mandat

Vous souhaitez acquérir les connaissances de base, échanger avec vos collègues et identifier les partenaires des collectivités ? Rendez-vous aux Universités des élus les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2026 au Parc Expo de Mulhouse.

#### 🔗 Focus sur les ateliers

**Jeudi 18 JUIN 2026 (à choisir, 1 atelier par créneau)**

14h-15h30

Fonctionnement du conseil municipal - Alexis CLUR, Docteur en droit public

Fondamentaux du budget - Luc-Alain VERVISCH, La Banque Postale

Fondamentaux de la commande publique - Myriam HEITZ, UGAP

Inventaire des biens de la commune - Sébastien BASCH, Conseil Supérieur du Notariat

Prévention des conflits d'intérêt - Olivier SALVADOR, Agence Française Anticorruption

15h45-17h15

Fonctionnement du conseil municipal - Alexis CLUR, Docteur en droit public

Inventaire des biens de la commune - Sébastien BASCH, Conseil Supérieur du Notariat

Le droit local des collectivités locales - Eric SANDER, Institut du Droit Local

Le Maire employeur - Gilles RENDLER, Centre de Gestion du Haut-Rhin

**Vendredi 19 JUIN 2026 (à choisir, 1 atelier par créneau)**

8h30-10h

Conditions d'exercice des mandats - Céline WOLFS, Association des Maires du Haut-Rhin

Pouvoirs de police - Coralie LASSERRE, Association des Maires de France

Fondamentaux du budget - Luc-Alain VERVISCH, La Banque Postale

Fondamentaux de la commande publique - Myriam HEITZ, UGAP

Prévention des conflits d'intérêt - Olivier SALVADOR, Agence Française Anticorruption

11h-12h30

Conditions d'exercice des mandats - Céline WOLFS, Association des Maires du Haut-Rhin

Pouvoirs de police - Coralie LASSERRE, Association des Maires de France

Fondamentaux du budget - Luc-Alain VERVISCH, La Banque Postale

Fondamentaux de la commande publique - Myriam HEITZ, UGAP

Prévention des conflits d'intérêt - Olivier SALVADOR, Agence Française Anticorruption

Ces deux journées s'adressent à l'ensemble des élus municipaux et intercommunaux. Inscrivez-vous dès à présent et retirez votre badge qui vous permettra d'accéder au Salon des communes et des intercommunalités du Haut-Rhin ... et aux Universités !

Vous pourrez également profiter du Salon et des nombreuses conférences et rendez-vous d'experts qui rythmeront les deux journées.

📌 Inscription gratuite mais obligatoire :

[https://server.matchmaking-studio.com/fr/SalonDesCommunes68\\_Visiteurs/](https://server.matchmaking-studio.com/fr/SalonDesCommunes68_Visiteurs/)

## La vie de notre Association

### Décès de M. André WOLGENSINGER, Maire de Michelbach-le-Haut



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de **M. André WOLGENSINGER**, Maire de Michelbach-le-Haut, survenu le 7 mai 2026, à l'âge de 79 ans.

Élu maire depuis 1995, après deux mandats en tant qu'adjoint, il aura profondément marqué la commune par son engagement, son dévouement et son attachement au service de ses administrés.

Nous adressons nos pensées les plus émues à sa famille et à ses proches.

### Accueil de nouveaux membres

Suite au décès de M. Jean-Paul MEYER, de nouvelles élections ont eu lieu le 28 avril 2026 à Blotzheim. Mme Sandrine SCHMITT a été élue Maire. 5 adjoints l'entourent : M. Lucien GASSER, 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme Corinne STIMPFLING, M. Alain MULLER, Mme Sophie GRIENENBERGER et M. Bruno LUSY.

De nouvelles élections ont eu lieu le 21 mai à Michelbach-le-Haut. M Roland BROM a été élu Maire. Il est entouré de trois adjoints : Mme Monique GREDER, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. Christian BRECHENMACHER, et Mme Sonia WOLGENSINGER.

Nous leur adressons toutes nos félicitations !

La liste des Maires, mise à jour, est en ligne sur notre site : [www.amhr.fr](http://www.amhr.fr)

### Elus locaux : vos droits à la formation

📄 **Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux et communautaires (indemnisés ou non)**

La formation des élus locaux est un droit reconnu par le Code général des collectivités territoriales.

- Chaque élu peut solliciter sa collectivité pour suivre des formations. Les assemblées des communes et des EPCI à fiscalité propre délibèrent, dans les trois mois suivant leur renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation et déterminent les orientations ainsi que les crédits ouverts.
- Par ailleurs, le **Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)** permet à l'ensemble des élus d'acquérir chaque année des droits à formation, comptabilisés en euros, à hauteur de **400 € par an**. L'élu est libre d'en disposer.

Une note explicative de l'AMHR ainsi que les formations disponibles sont téléchargeables sur le site de notre Association : [www.amhr.fr](http://www.amhr.fr)

Notre Association, agréée pour dispenser de la formation aux élus depuis 1995, vous propose des formations adaptées à vos besoins :

FICHE	PROGRAMME	DATE	INTERVENANT	S'INSCRIRE
<a href="#">Comprendre l'intercommunalité : formes, enjeux et fonctionnement</a>	La formation présente les fondements de la coopération intercommunale afin d'en maîtriser le fonctionnement : différents types de structures intercommunales, compétences, impact des transferts ...	<b>Vendredi 12 juin 2026</b> 9h/12h – 13h30/16h30	M. Alexis CLUR, Docteur en droit public Ancien Maire	<a href="#">S'inscrire collectivité</a>
<a href="#">Prise de parole : faites-vous entendre !</a>	La formation propose un cadre sécurisant et bienveillant pour développer votre aisance à l'oral : acquérir une aisance verbale, gérer le stress et les émotions transformer la peur du regard des autres en une énergie positive	<b>Vendredi 3 juillet 2026</b> 9h/12h – 14h/17h <b>Inscription par le DIFE avant le 18 juin</b>	Mme Marzena Samsel Art-thérapeute, Formatrice comédienne	<a href="#">S'inscrire DIFE</a> <a href="#">S'inscrire collectivité</a>
<a href="#">Débuter sereinement avec l'Intelligence artificielle</a>	Cette formation propose une introduction claire et accessible à l'intelligence artificielle. Elle aide à comprendre ce qu'est réellement l'IA. Les participants découvrent des usages concrets et utiles dans le cadre d'une collectivité locale.	<b>Mercredi 9 septembre 2026</b> 8h30/12h30 <b>Inscription par le DIFE avant le 25 août</b>	M. Eric MELOUNOU Consultant senior en Data marketing et Web Performance	<a href="#">S'inscrire DIFE</a> <a href="#">S'inscrire collectivité</a>

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire – ☎ 03 89 41 75 96



## PRÉFET DU HAUT-RHIN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉES ORGANISÉES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES MAJEURES

Le territoire du Haut-Rhin accueille chaque année des séjours définis comme vacances adaptées organisées (VAO) au sens du I de l'article L.412-2 du code du tourisme, c'est-à-dire des activités de vacances avec hébergement en France ou à l'étranger, d'une durée supérieure à cinq jours destinées exclusivement à des groupes constitués de plus de trois personnes handicapées majeures au sens de l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles.



Au regard des dysfonctionnements régulièrement constatés et des événements graves survenus, notamment les incendies de gîtes à Wintzenheim en 2023 et à Montmoreau en 2025, la sécurité des lieux d'accueil constitue une priorité partagée. Les séjours VAO, déclarés auprès des DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations), font l'objet de contrôles annuels.

Afin de prévenir les risques, l'État rappelle aux communes leurs responsabilités en matière de sécurité publique. Lorsqu'un séjour est organisé sur leur territoire, notamment dans des gîtes non classés ERP (Établissements Recevant du Public), il leur appartient de :

- rappeler aux propriétaires leurs obligations en matière de sécurité et de classement ERP ;
- vérifier la conformité des hébergements, en particulier ceux non déclarés ERP (au-delà de 15 couchages, un gîte relève de cette réglementation et doit être contrôlé par une commission de sécurité) ;
- porter une vigilance renforcée sur les bâtiments anciens, récemment rénovés ou non contrôlés récemment.

Les communes peuvent solliciter le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) pour toute expertise utile.

Pour toute question relative aux séjours VAO : [ddetspp-is@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddetspp-is@haut-rhin.gouv.fr) ou +33 3 89 24 81 77.

Ces mesures contribuent à renforcer la prévention des risques et à garantir de meilleures conditions d'accueil des séjours VAO.

## LOI DE SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT DU 26 NOVEMBRE 2025 (DITE LOI HUWART)



### Objectifs :

- Simplifier les procédures d'urbanisme ;
- Alléger et sécuriser la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- Faciliter la production de logements abordables pour les travailleurs.

### Évolution des documents d'urbanisme

À compter du 26 mai 2026, les procédures permettant de modifier les documents d'urbanisme sont simplifiées et réduites à 2 (contre 3 pour les Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT et 4 pour les Plan Local d'Urbanisme - PLU), sauf pour celles déjà en cours :

- **La révision générale**, lorsque les modifications portent sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT ou le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU(i)

(articles L.143-29 et L.153-31 du Code de l'urbanisme) ;

- **La modification**, pour tous les autres cas, inspirée de la modification simplifiée (articles L.143-32 et L.153-36 du Code de l'urbanisme).

### Participation du public

Dès la promulgation de la loi, la participation du public par voie électronique (article L.123-19 du Code de l'environnement) et la mise à disposition du public sont privilégiées.

L'enquête publique reste possible mais devient une option laissée au choix de l'autorité compétente.

### Dispositions relatives aux SCoT

- Suppression de la caducité automatique des SCoT ;
- Allongement de la périodicité d'évaluation de 6 à 10 ans.

### Maîtrise du foncier

- Une commune peut adhérer directement à un établissement public foncier (EPF), même sans adhésion intercommunale ;
- La durée de portage des terrains destinés au logement social est portée de 3 à 10 ans, sans perte d'avantages fiscaux.

### Contentieux en urbanisme

- Le délai de recours gracieux est réduit à 1 mois ;
- Ce recours ne suspend plus le délai de recours contentieux ;
- Le recours contentieux doit être formé dans les 2 mois suivant l'affichage sur le terrain.

(article L.600-12-2 du Code de l'urbanisme)

## UN RECRUTEMENT INNOVANT AU SERVICE DES ENTREPRISES DU HAUT-RHIN

À l'occasion de projets de recrutement d'envergure dans le Haut-Rhin, France Travail accompagne les employeurs dans l'identification et la mise en œuvre de solutions adaptées à leurs besoins en compétences, dans le cadre de la task force entreprises.



Parmi les outils proposés, la Méthode de recrutement par simulation (MRS) constitue un dispositif innovant et inclusif. Elle permet de dépasser les critères traditionnels de sélection (diplômes, expériences) pour se concentrer sur les habiletés concrètes des candidats, évaluées à travers des mises en situation proches des réalités du poste (travail en équipe, respect de consignes, relation client, organisation...).

Ce dispositif s'adapte particulièrement bien aux besoins de recrutement variés des entreprises du territoire, tout en élargissant le vivier de candidats. Il favorise ainsi l'accès à l'emploi de publics parfois éloignés du marché du travail ou en reconversion.

L'exemple de l'implantation de l'enseigne de grande distribution Costoco à Mulhouse illustre l'efficacité de cette démarche : plusieurs réunions d'information ont permis de mobiliser un large public, suivi de sessions de simulation pour évaluer les aptitudes des candidats. Au total, une part significative des recrutements a pu être réalisée via la MRS, contribuant à la réussite du projet.

Au-delà des résultats quantitatifs, la MRS s'impose comme un levier concret d'égalité des chances et de réponse aux tensions de recrutement. En s'appuyant sur la task force entreprises, les employeurs du Haut-Rhin disposent ainsi d'un accompagnement renforcé et de solutions opérationnelles pour sécuriser leurs recrutements.

## Bretzels d'Or : les collectivités peuvent candidater !



L'Institut des Arts et Traditions Populaires d'Alsace, fondé en 1976 par Germain Muller, récompense chaque année des alsaciens méritants qui contribuent au dynamisme et à la renommée de l'Alsace.

**Depuis 2023, un Bretzel d'Or – sous la forme d'un « Trophée Schaffner » - vise à récompenser les initiatives communales et intercommunales originales et innovantes qui valorisent les arts et les traditions populaires.**

Lors des dernières éditions, 3 collectivités haut-rhinoises ont été primées :

- **RIESPACH** – 3<sup>e</sup> prix, 2023, pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de « l'Espenkolonne », en souvenir des 183 jeunes gens partis le 11 février 1943 de la croix de l'Espen, en bordure de forêt, vers la Suisse, afin d'échapper à l'incorporation de force dans l'armée du III<sup>e</sup> Reich.
- **ENSISHEIM** – 3<sup>e</sup> prix, 2024, pour la rénovation du Palais de la Régence, construit au XVI<sup>e</sup> siècle et ancien siège administratif des Habsbourg.
- **BERNWILLER** – Trophée Schaffner 2025, pour la réhabilitation de la maison du peintre Jean-Jacques Henner et son ouverture aux habitants, devenant un lieu central d'activités et de rencontres.

Les communes et intercommunalités peuvent postuler jusqu'au **5 septembre 2026**. Le Trophée Schaffner est remis à la collectivité lauréate pour un an.

La cérémonie de remise des Bretzels d'Or se fera le dimanche 11 octobre 2026 à VOGELGRUN – Art'Rhena.

Le règlement du concours et les modalités de participation sont consultables sur le site de notre Association : [www.amhr.fr](http://www.amhr.fr)

Pour toute demande particulière : [bkuentz@bretzeldor.com](mailto:bkuentz@bretzeldor.com) / [amhr@vialis.net](mailto:amhr@vialis.net)

## Règlement intérieur du conseil municipal annoté (version Alsace-Moselle)

Pour les communes des départements d'Alsace-Moselle, l'article [L. 2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales](#) dispose que :

" Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré devant le tribunal administratif ".

Les communes de moins de 3 500 habitants (1 000 habitants hors Alsace-Moselle) sont libres d'élaborer ou non un règlement intérieur (Tribunal Administratif de Toulouse, 15 juin 1987, Harrau).

Le vote du conseil municipal sur le règlement intérieur doit intervenir dans le délai de six mois qui suit cette installation. Ce délai n'est toutefois pas prescrit à peine de nullité, sa méconnaissance ne comporte pas de sanction directe

- Réponse à une question écrite du Ministère de l'intérieur publiée au [Journal Officiel du 10 mars 2022](#)

Un modèle de règlement intérieur annoté (version Alsace-Moselle), préparé par notre Association, est disponible sur demande.

## Santé mentale et prévention de l'épuisement professionnel

La prévention de l'épuisement professionnel « burn-out » et la santé mentale constituent aujourd'hui des enjeux de santé publique majeurs, qui concernent l'ensemble des acteurs de la société.

**Dans ce cadre, la Maison du Mieux-Être, dispositif porté par le Centre de Réadaptation de Mulhouse, propose des ateliers de sensibilisation à la prévention de l'épuisement professionnel.**

Ces ateliers ont pour objectifs de mieux comprendre les mécanismes du burn-out ; identifier les signaux d'alerte, pour soi et pour son environnement et apporter des outils concrets et opérationnels de prévention dans le quotidien. Ils s'adressent à un large public : entreprises implantées sur les communes, associations, agents et personnels des collectivités, ainsi qu'au grand public.

**Ces interventions sont entièrement prises en charge grâce au soutien des financeurs suivants :** le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, l'ARS Grand Est, la Région Grand Est, AG2R La Mondiale et l'Assurance Maladie.

**Contact et informations dans la plaquette** téléchargeable sur le site de notre Association : [www.amhr.fr](http://www.amhr.fr)